

## Crédit Mutuel du Sud Ouest

Par la participation à la Charte à l'installation, les Jeunes Agriculteurs de Dordogne et la banque Crédit Mutuel du Sud Ouest manifestent leur volonté de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Partenaires au quotidien des agriculteurs, le Crédit Mutuel du Sud Ouest proposera des services adaptés et des financements souples et rapides à des conditions privilégiées dans le cadre de la convention JA +

La mise en œuvre de cette charte à l'installation se traduit par les engagements suivants du Crédit Mutuel du Sud Ouest :

### ★ Un partenariat avec un expert professionnel pour réussir l'installation

Les spécialistes du marché de l'agriculture du CMSO sont disponibles pour conseiller les futurs agriculteurs. La réussite de leur projet constitue leur ambition.

Pour chaque projet, ils présentent des conseils personnalisés pour bâtir le projet d'installation et s'engagent sur :

- Un accompagnement du futur agriculteur avec un suivi du dossier durant les étapes de l'installation
- Un suivi personnalisé après l'installation comprenant 2 points d'étapes annuels minimum

### ★ Une offre de financement performante, adaptée aux objectifs et aux besoins du futur agriculteur.

Pour accompagner le projet des futurs agriculteurs, le CMSO propose une gamme attractive de financement.

- L'optimisation du plan de financement et des droits à prêts bonifiés
- La possibilité de moduler le montant des échéances des prêts non bonifiés pour prendre en compte les fluctuations des cours et des revenus en agriculture
- Des prêts à taux préférentiels grâce aux offres Bienvenue Agri<sup>(1)</sup> et Agri+ transmission

### ★ Des outils pour gérer l'activité en toute simplicité

Les services du CMSO permettent un suivi et une gestion en temps réel des comptes bancaires :

- L'eurocompte professionnel comprenant un accès à la banque à distance, une carte bancaire professionnelle et l'ensemble des services liés à la gestion d'un compte

### ★ Une aide financière au moment de l'installation

Preuve de son engagement, le CMSO offre un coup de pouce aux futurs agriculteurs dès l'installation<sup>(2)</sup> et notamment :

- Une aide financière pour tout bénéficiaire de prêts MTS-JA pour la prise en charge des frais liés à l'installation
- 3 mois de gratuité de l'eurocompte professionnel dans le cadre de l'offre bienvenue Agri<sup>(1)</sup>
- La prise en charge lors de la première année d'installation de la cotisation assurance homme clé<sup>(3)</sup> accident garantissant un capital à hauteur de 45 k€.
- Le versement de 45 € à l'ouverture d'un produit d'épargne à abondement

Le Crédit Mutuel du Sud Ouest et les JA de Dordogne souhaitent développer leur collaboration afin d'améliorer les conditions d'installation des jeunes agriculteurs de Charente. Cette Charte est établie pour l'année 2008. Elle pourra faire l'objet d'avenants en fonction de projets communs qui seront présentés.

(1) Offre "Bienvenue Agri" réservée aux jeunes agriculteurs pour leur nouveau bien, valables dans la période des 3 mois consécutifs à compter de la date de prise de possession du bien.

(2) Cette aide est soumise à la convention conclue par le jeune agriculteur et le Crédit Mutuel du Sud Ouest.

(3) L'assurance "Homme Clé" est une assurance vie, société de cotisation en capital. Société anonyme au capital de 100 000 000 €, siège social : 10, rue de la République, 17000 La Rochelle. R.C.S. 1700000000. N° de cotisation : 1700000000. N° de cotisation : 1700000000.